

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée par M. MARC LAUZON, maire, pour être tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Deux-Montagnes le **JEUDI 13 DÉCEMBRE 2012**, à **19H15**, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Adoption - Ordre du jour
2. Adoption du budget 2013
3. Adoption du Programme triennal des immobilisations 2013, 2014 et 2015
4. Période de questions
5. Levée de la séance

DONNÉ À Deux-Montagnes, ce 10 décembre 2012.

M^e Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques

AVIS IMPORTANT À TOUT AGENT DE LA PAIX

Le présent avis de convocation doit être signifié au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, en laissant une copie à celui à qui il est adressé, en personne, ou à une personne raisonnable à son domicile ou à son établissement d'entreprise.

This notice of convocation shall be served not later than 24 hours before the time fixed for the commencement of the sitting, by leaving a copy of the notice with the person to whom it is addressed, in person, or with a reasonable person at his domicile or his business establishment.

Je, _____ soussigné (e), certifie que j'ai signifié l'avis de convocation, en laissant une copie à toutes les personnes suivantes, aux dates et heures indiqués ci-après.

SIGNIFICATION

	Remis en main propre (Date et heure)	Remis dans la boîte aux lettres (Date et heure)	Remis à une tierce personne (Nom, date et heure)
Marc Lauzon			
Suzette Bigras			
Mario St-Charles			
Tom Whitton			
Nathalie Chayer			
Guillaume Bouvrette			
James McAllister			

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de signification ce _____ jour du mois de _____.

_____, agent de la paix.

(Signature)